Angélique Buisson

TOUT COMMENCE AVEC LE LIEU, *ADN*
Publication — Filigranes Éditions

Une expérience d'immersion dans les Archives départementales du Nord et de leurs collections documentaires a permit de trouver le passage entre le document et le monument.

2014

tout commence avec le lieu

De nos jours, l'histoire, c'est ce qui transforme les documents en monuments. L'analyse de l'archive comporte donc une région privilégiée : à la fois proche de nous mais différente de notre actualité, c'est la bordure du temps qui entoure notre présent, qui le surplombe et qui l'indique dans son altérité ; c'est ce qui, hors de nous, nous délimite. Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, 1969

Le mot latin *archivum* est un emprunt au grec tardif *arkheia* qui avait pris le sens de *lieu où l'on conserve les documents officiels*. Il s'agit d'un dérivé indirect du verbe *arkhein* qui suggère à la fois *commander* et *commencer*[1].

Le monument appelle la pérennité, l'unicité et la localisation. Le bâtiment est érigé pour prolonger et pour incarner la mémoire par invocation, identification et anticipation. Ainsi en va-t-il des Archives départementales du Nord, ce lieu d'élection où la loi et la singularité se croisent dans le privilège. Les archives expriment *un pouvoir de consignation, c'est-à-dire littéralement de rassemblement des signes en un seul corpus, en un système ou une synchronie dans lequel tous les éléments articulent l'unité d'une configuration idéale*[2]. Là où le monument entretient reconnaissance et mémoire identitaire, le document engage des processus de connaissance et de savoir. Monument et document[3] entretiennent ainsi d'étroites relations, ils s'agencent, procèdent l'un de l'autre et se complètent, pour assurer conjointement la transmission d'un patrimoine tissant une histoire parallèle des mises en trace.

Les archives constituent, à côté des mythes, un des dispositifs les plus anciens de stockage de l'information. Les actions humaines produisent des traces diverses qui se traduisent en registres, dîmes, terriers médiévaux, testaments, fiches comptables, liasses, feuilles de ménage, contrats, dépôts légaux, actes de procédure. L'origine de ces documents peut facilement être tracée jusqu'au culte des reliques, incunables, libelles ou jusqu'aux *regalia*, qui attestaient de la légitimité du pouvoir, et jusqu'aux actes de propriété des biens fonciers. Indissociable de la notion de preuve, celle d'authenticité confère dès le début sa puissance réelle face au dispositif des archives. Preuves de titres, de propriété, d'allégeance, de fidélité, de filiation, de servitude, de transaction. Cependant, le document n'est pas réductible à une simple fonction. Le document permet une circulation de l'information *par une nouvelle visibilité (une forme dans une nouvelle substance) à un objet qui porte déjà un nom (une étiquette) dans l'histoire ou dans l'actualité*[4]. Autrement dit, l'archive met en place un système de retraitement de matériaux déjà existants, en vue d'une production nouvelle de savoirs. À des degrés divers, le document tend vers un processus mémoriel et sémiotique. Si le document procède bien d'un code en tant qu'inscription, son rapport au référent tient davantage d'une relation analogique que symbolique, de description que de signification. *C'est cette décontextualisation de la mémoire qui confère au document sa valeur opératoire, le document court-circuite la distance au référent*[5]. Ainsi, les circonstances sont telles qu'un jour, registres cadastraux, minutes notariales, versements obligatoires, dépôts de brevets deviennent des documents. C'est dire l'enjeu de ces documents qui va bien au-delà de la simple prise en compte de la saveur diachronique du témoignage plaçant celui qui les touche des yeux ou du doigt dans l'illusion d'accéder au mystère de la *présence réelle de ce qui a disparu. Mémoire et histoire,*

1- « Ce nom coordonne apparemment deux principes en un : le principe selon la nature ou l'histoire, *là où* les choses *commencent* – principe physique, historique ou ontologique –, mais aussi le principe selon la loi, *là où* des hommes et des dieux *commandent*, *là où* s'exerce l'autorité, l'ordre social, *en ce lieu* depuis lequel *l'ordre est donné* – principe nomologique. *Là où, en ce lieu.* » Jacques Derrida, *Mal d'archive*, Éditions Galilée, 1995

2 - Jacques Derrida, *Mal d'archive*, Éditions Galilée, 1995

3 - « Monument et document sont deux régimes de trace. À ce titre, ils ne sont pas seulement ce qui reste d'une culture, d'un territoire ou d'une époque révolus, mais ce qui façonne les systèmes sociaux et leur permet de se projeter dans le temps. Chaque religion, idéologie ou doctrine dominante adopte une certaine économie des traces, qui fixe des pratiques et des significations, en ordonnant l'enregistrement, le stockage et la circulation des inscriptions. Point de convergence entre des croyances, des savoirs, des acteurs et des techniques, les traces témoignent ainsi d'une organisation du collectif par l'organisation de la matière. » Louise Merzeau, *Du monument au document*, Les Cahiers de médiologie, Éditions Gallimard, 1999

4 - Franck Leibovici, *Des documents poétiques*, Éditions Al Dante/Questions théoriques, 2007

5 - Michel de Certeau, « L'espace de l'archive ou la perversion du temps », *Traverses* n° 36, revue du Centre de Création Industrielle, Centre Georges-Pompidou, 1995

preuve et témoignage, amnésie et anamnèse s'inscrivent au cœur de l'archive[6].

Dès lors, la constitution d'une archive est un véritable travail de Sisyphe. L'archive n'est en rien un matériau brut mais bien plus un fonctionnement, un dispositif[7], simple ou complexe, informé par ses supports, ses normes, ses modes d'entrées, ses cadres de classement (les archives antérieures à 1790, les archives postérieures à la Révolution, les archives contemporaines, les fonds spéciaux) mais aussi par l'ordonnancement de ses conditions de récolement, d'indexation, d'inventaire, d'estampillage, de conservation, de lisibilité. Purgatoire du délicat réglé par des soins cliniques, des salles de dépoussiérage, de décontamination, des ateliers de reliure-restauration, de photographie-numérisation. Le document demande tout le vocabulaire de la précaution afin que soient appréciées les limites entre le sain, le sauf, le récupérable et le détérioré, l'irrécupérable, l'inclassable. Le système de cotation fait office de nom et introduit un fonctionnement référentiel, la cote impose une détermination, étant ce qui peut être lu, archivé, programmé, et c'est déjà l'annonce d'une position dans les magasins. Le mètre linéaire de rayonnage devient la véritable mesure de l'histoire. De là partent aussi les prescriptions des techniciens, des archivistes, des iconographes, des conservateurs. Ainsi, les archives traduisent les relations entretenues entre les différents services et les échanges avec les usagers. L'accès aux documents peut se faire de diverses manières, la première étant la consultation en salle de lecture. Tandis que les pratiques institutionnelles archivistiques visent à affirmer l'intégrité du document et à définir les modalités de son inscription patrimoniale, les pratiques artistiques ouvrent quant à elles de nouvelles possibilités de constitution et de restitution.

L'immersion des artistes Bernadette Genée et Alain Le Borgne dans les Archives départementales du Nord permet de trouver le passage entre l'expérience sensible et la pratique d'une archive, le regard et les documents. À travers l'appropriation d'un matériel iconographique et documentaire abondant, l'organisation de séquences thématiques diachroniques, la répétition des séances de prises de vue, les artistes font surgir des pistes d'analyse, des manipulations croisées, des protocoles d'usage, des attitudes heuristiques, des modes de collecte. La sélection, le prélèvement, le déplacement, l'agrandissement constituent autant de processus herméneutiques et de pratiques mnémotechniques pouvant offrir une connaissance transversale de l'inépuisable complexité historique, géographique, sociale. Il s'agit là, dans cette navigation, de *tenter une archéologie, de prendre le risque de mettre, les uns à côté des autres, des bouts de choses survivantes, nécessairement hétérogènes et anachroniques puisque venant de lieux séparés et de temps disjoints*[8]. Aby Warburg parlait de l'histoire des images comme d'une *histoire de fantômes pour grandes personnes*[9]. Il y a, en effet, cette survivance qui fait des images et des documents ces fantômes[10] capables de traverser les frontières de l'espace comme du temps. Ce qui implique une connaissance par intrication, c'est-à-dire une connaissance impliquée, maniant ensemble la diversité des supports et des époques, les paradoxes, les écarts, les différences, les bifurcations, les altérations, les constellations, les métamorphoses.

La démarche éditoriale des artistes met en correspondance des histoires liées à l'ancien pays de Flandres, des documents concernant le port de

6 - Jacques Derrida, *Mal d'archives*, Éditions Galilée, 1995

7 - Michel Foucault envisage le dispositif comme « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre les différents éléments d'ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit » Michel Foucault, *Ordre et discours*, Leçon inaugurale du Collège de France prononcée le 2 décembre 1970, Éditions Gallimard, 1971

8 - Georges Didi-Huberman, *L'Image brûle, Penser par les images, Autour des travaux de Georges Didi-Huberman*, textes réunis par Laurent Zimmermann, Éditions Cécile Defaut, 2006

9 - Georges Didi-Huberman, *L'Image survivante, Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg*, Les Éditions de Minuit, 2002

10 - Dans le glossaire de l'*Abrégé d'archivistique, principes et pratiques du métier d'archiviste*, le fantôme est une fiche mise à la place d'un article ou d'un document extrait du dossier auquel il appartient, pendant la durée de sa communication.

Lille, des plans, des cartes géographiques, des photographies de machines industrielles, des bulletins de vote, un herbier de plantes malades, des carnets de séjour, des tracts de manifestations, des livres de Marguerite Yourcenar[11]. Dans ce contexte, le livre d'artiste sert de révélateur, le mode d'immanence et d'apparition des documents change, ils prennent différents formats, se trouvent réunis, exposés de différentes façons, leur pouvoir de documentation semble tenir de leur capacité à voir leur significativité augmenter. Les formes d'enchaînement et les réseaux de détermination se multiplient et, selon la complexité des sources et des échanges, une histoire parallèle se crée, des affinités s'imposent entre les images. Ce qui permet d'établir un rapport[12] et un équilibre entre les exigences du sémantique et celles du visuel. La succession des niveaux de lecture, la répartition des rubriques, la conception des polarités contenues dans ce livre permettent de comprendre les documents à partir *d'une iconologie des intervalles qui ne porte plus sur des objets, mais sur des tensions, des analogies, contrastes ou contradictions*[13]*. En effet, articuler l'archive de façon non linéaire, cela veut dire établir des connexions improbables*[14], des associations d'idées, des contrepoints insoupçonnés, des agencements formels, des renversements stratégiques. Passer d'une rubrique à une autre conduit à une lecture agissant par résonance, recadrage, agencement, découpe, séquence. Sans cesse en mouvement, le livre se transforme ainsi en partition et oscille dans un spectre allant de l'encyclopédie à la bibliothèque. Alors, au gré de la pérégrination à laquelle se livre le lecteur, celui-ci doit pouvoir feuilleter le livre et découvrir, en fonction des voisinages suscités par les classements, un document à proximité. Cette publication se joue des frontières entre document, commentaire et action artistique. Ainsi, sur l'invitation des artistes, le glossaire regroupe plusieurs contributions au sens large et varié (politiques, scolaires, commerçants, administratifs) pour activer les potentialités et le vocabulaire technique des outils archivistiques. Au croisement de l'indexation et de l'interprétation, le glossaire révèle et incarne une pensée mise en acte, une méthodologie individuelle. Source, trace ou prolongement de l'archive, chacune de ces expériences imprimées, réactivées à chaque lecture, constitue un espace alternatif de mémoire vive, un nouveau contexte d'existence et d'orientation de l'archive. Ici, l'archive définit un niveau particulier, celui d'une pratique qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'événements réguliers, comme autant de choses offertes au traitement, à la manipulation et à la transmission.

Tendue vers l'exhaustivité, mais traversée par la perte, son seuil d'existence est ce qui tombe hors de notre pratique discursive : l'archive commence avec le dehors de notre propre langage. L'archive se définit par un manque : elle est trace, indice matériel, en l'occurrence scripturaire, qui, dans le moment même où elle se lit et se révèle, vient signifier que ce dont elle parle n'existe plus mais qu'elle a la vertu de le faire survivre, nous mettant, comme le notait déjà Claude Lévi-Strauss, *au contact de la pure historicité. Les archives, ajoutait-il, sont l'être incarné de l'événement au sens où elles le constituent dans sa contingence radicale. En somme, elles donnent une existence physique à l'histoire*[15].

Angélique Buisson

Artiste, chercheur, *Fonds archives et collections des publications d'artistes en France*

11 - *Le labyrinthe du monde* - tome 2, *Archives du Nord*, Marguerite Yourcenar, Éditions Gallimard, 1977. « *Comme dans Souvenirs pieux, Marguerite Yourcenar part à la recherche de ses origines...* »

12 - « Une image, c'est soit deux choses éloignées qu'on rapproche, soit deux choses rapprochées qu'on éloigne… Mince comme un cheveu, ample comme l'aurore : voilà une image, un cheveu n'est pas une image, l'aurore n'est pas une image, c'est leur rapport qui fait image. » Jean-Luc Godard, cité par Jean-Louis Comolli, *Voir et pouvoir - L'innocence perdue : cinéma, télévision, fiction, documentaire*, Éditions Verdier, 2004

13 - Georges Didi-Huberman, « L'histoire de l'art à l'âge des fantômes », *Art Press* n°277, mars 2002

14 - Walter Benjamin, cité par Georges Didi Huberman, *Atlas ou le gai savoir inquiet*, Les Éditions de Minuit, Paris, 2011 « Derrière chaque image, il y en a une qui n'est pas montrée […]. Et articuler l'archive de façon non linéaire, cela veut dire établir des connexions improbables, qu'il n'était jusque-là pas possible de faire voir. »

15 - Claude Lévi-Strauss, *La Pensée sauvage*, Éditions Plon, 1962

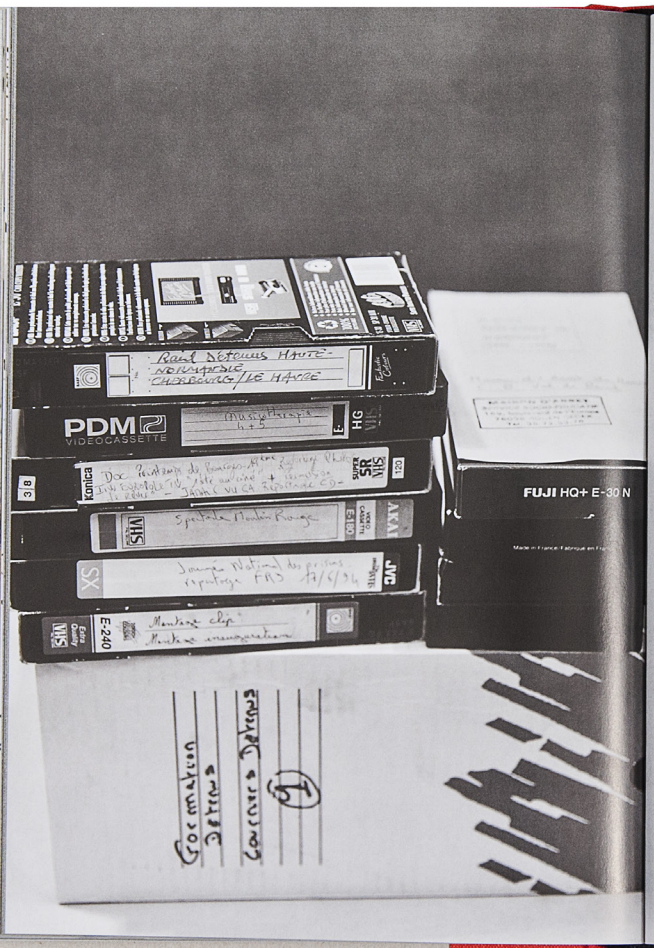

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — PRÉFECTURE DU NORD.

REPRÉSENTATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

d'actes criminels récents et d'exécutions capitales

INTERDICTION

Le PRÉFET du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 97 et 99 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 6 du décret du 6 janvier 1864 ;

Considérant que les reproductions, par le cinématographe, d'actes criminels récents commis par des bandits, constituent, en raison de la publicité scandaleuse qui leur est donnée et de la contagion de l'exemple, un spectacle démoralisateur ;

que, d'un autre côté, les reproductions d'exécutions capitales sont de nature à provoquer des manifestations contraires à l'ordre et à la tranquillité publics ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er. — Sont interdites sur tout le territoire du département du Nord, les représentations, par le cinématographe, d'actes criminels récents commis par des bandits, ainsi que d'exécutions capitales.

ART. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ART. 3. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandant de la Gendarmerie, Commissaires spéciaux et de police, gardes-champêtres et tous agents de la force publique, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département du Nord et inséré au ***Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.***

LILLE, LE 26 AVRIL 1913.

Le Préfet du Nord,
FÉLIX TREPONT.

Lille. Imp. L. DANEL. 6579 5-1913 1200

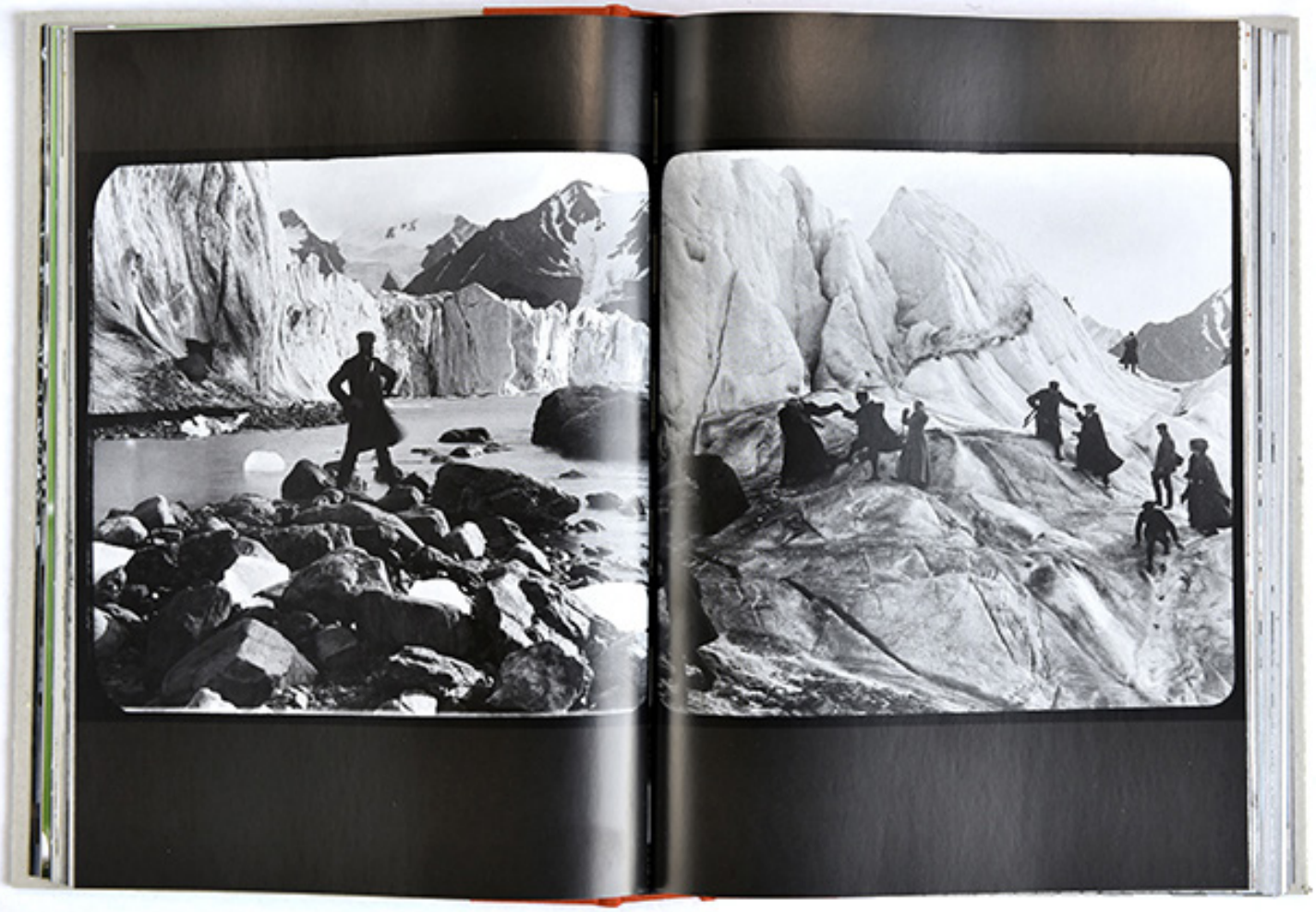

ADN
Archives départementales du Nord